

FORMATION DES ENSEIGNANT·E·S : IL Y A VRAIMENT URGENCE !

L'Assemblée générale nationale de la Formation des enseignant·e·s et des ÉSPÉ du 29 septembre 2018, organisée par le SNESUP-FSU à l'ÉSPÉ de Paris a été un succès. Elle a réuni une soixantaine de personnes, enseignant·e·s et non-enseignant·e·s, syndiqués (FSU : SNESUP, SNES, SNUIPP ; FERC-Sup-CGT, SUD) ou non, venues de plusieurs ÉSPÉ (quinze représentées). La journée a permis de partager les informations et les analyses, de débattre sur la façon de rendre audible et visible la question de la formation.

SNESUP FSU

La lettre de la formation
des enseignant.es & CPE

OCTOBRE 2018 | Lettre spéciale AG de la FDE réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Corret, Mary David, Marie-France Le Marec, Michela Gribinski.

Tous les éléments collectés (le diaporama à la suite de l'AG, les témoignages et les documents de travail) sont en ligne sur le site web du Snesup-FSU (<https://frama.link/4PqzTF9U>).

Les pistes d'actions proposées sont, au plan local :

- ◆ D'organiser des AG (heures d'information syndicale) dans les ÉSPÉ, en veillant à associer formateurs et personnels BIATSS et, pour cela se saisir des mobilisations nationales déjà fixées et se rendre « visibles », notamment le 12 novembre ; participer à ou organiser des opérations "braderies du service public" dans un cadre intersyndical éducation (avec le 1^{er} et le 2^d degrés) voire interprofessionnel (hôpitaux, postes, etc.)
- ◆ se saisir du contexte des élections aux CE des ÉSPÉ (pour les 18 établissements concernés) et celui des élections professionnelles (jeudi 6 déc. 2018) pour informer, expliquer, mobiliser, etc.
- ◆ *organiser une journée « ÉSPÉ morte » (en novembre, par exemple à l'occasion de la journée « éducation » du 12 ?)*

Au plan national :

- ◆ proposer la création d'une intersyndicale nationale de la Formation des enseignant·e·s avec une déclinaison sur le plan local
- ◆ produire des textes à diffuser comme supports pour la discussion avec les collègues, les parents, etc., (conférences de presse, tribunes, etc.)

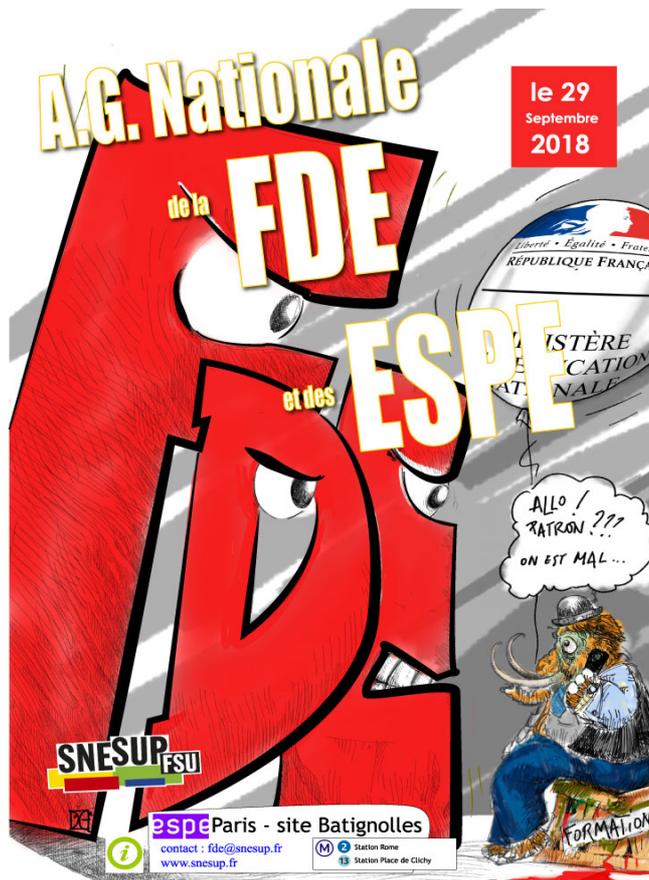
- ◆ mutualiser toute initiative locale intéressante qui permette de mesurer l'évolution de la mobilisation

SE FORMER POUR ENSEIGNER

un droit, une exigence, une nécessité

La situation actuelle de la formation des enseignants n'est pas satisfaisante : elle n'a malheureusement pas cessé de se dégrader ni d'être dégradée. Cela, nous le disons depuis longtemps, au moins depuis la création des ÉSPÉ en 2013. Nous n'avons eu de cesse, en effet, d'alerter et de dénoncer cette dégradation à coups de rabot répétés sur les moyens et les conditions de sa mise en œuvre ; des coups de rabots, qui radotent à force de raboter les moyens et les conditions de la formation. Redisons-le à nouveau, très haut et très fort : *Nous sommes résolument opposés au maintien de l'existant comme nous sommes résolument opposés à sa liquidation. « Rien » n'est pas mieux que « moins ».*

Sur la question cardinale du stage en responsabilité après le concours, et Sachant que, jusqu'à plus ample informé, les journées font toujours 24 h et les semaines sept jours, nous répétons qu'un demi-service en totale responsabilité de classe du premier



au dernier jour de l'année est beaucoup trop lourd pour une formation digne de ce nom. Il dénature l'idée même de formation en la transformant en une adaptation, « court-termiste » qui plus est, à l'emploi, plus ou moins formatée par l'urgence et les injonctions institutionnelles. Nous réitérons notre mandat : *une véritable formation des enseignants, universitaire et professionnelle*, adossée à la recherche et ancrée dans des terrains d'exercice divers, progressive et continuée après la titularisation. C'est-à-dire une formation outillée scientifiquement, qui permette aux acteurs une posture réflexive et critique. C'est-à-dire encore une formation qui soit à la hauteur des exigences d'une société démocratique, à la hauteur de la réussite des élèves et des besoins des enseignants.

Or, les réformes annoncées, et d'ores et déjà ficelées sont en réalité régies par le dogme du moindre coût : *il s'agit sempiternellement de faire plus et mieux avec toujours moins et pire*. Ce n'est plus de la réforme, c'est de l'avarice et de la rapacité déguisées en punitions. *Maudite soif de l'or*. Ces « réformes » ne visent nullement à répondre aux besoins réels des personnels, des usagers et de la formation mais à satisfaire les tableaux Excel de Bercy et les fameux 3 % (De qui ? De quoi ?). En outre, ces réformes sont pétries d'une conception profondément réactionnaire de l'École. Elles ne visent d'autre but que de satisfaire cet autre dogme inquestionné de la réduction drastique du nombre de fonctionnaires, qu'il s'agit de vendre sous les oripeaux du recyclage d'une vision réactionnaire de l'École maquillée des gadgets de la modernité.

Il est donc nécessaire de contre-attaquer et de circonvenir la communication du ministère qui prétend améliorer la situation, en la dégradant encore plus, alerter les collègues, la communauté, mais aussi les parents, etc., sur ce qui se prépare. Il est donc nécessaire de se mobiliser pour défendre une autre conception de la FDE.

Contre l'ubérisation de la formation... signez et faites signer la « Lettre ouverte des acteurs et des actrices de la formation des enseignants : Se former pour enseigner : un droit, une exigence, une nécessité ! »

La pétition est ici : <https://chn.ge/2zZlkPg>

Au menu du Conseil supérieur de l'Éducation du 15 octobre 2018, projet de loi sur « l'école de la confiance » (*sic !*). Ce qui est écrit confirme :

- la création des Instituts nationaux supérieurs du professorat
- l'écriture d'un référentiel de formation
- l'audition des candidats à la direction des ESPE par un comité coprésidé par le recteur territorialement compétent et le président de l'université de rattachement

Et... le paragraphe suivant particulièrement intéressant dans lequel, malgré l'absence notable des mots *étudiants, lauréats, stagiaires, contractuels...* on comprend qu'avant le concours il sera possible d'assurer des fonctions « pédagogiques et d'enseignement ». **Une raison supplémentaire pour signer la Lettre ouverte !**

« Lorsqu'ils sont recrutés alors qu'ils sont inscrits dans une formation préparant aux concours d'accès aux corps des personnels enseignants ou des personnels d'éducation [de qui parle le texte : les admissibles ? ou simplement même des étudiants qui préparent le concours ?] ils peuvent également se voir confier, respectivement, des fonctions pédagogiques et d'enseignement ou des fonctions d'éducation. » En tous cas ça dit bien : avant d'avoir le concours on peut se voir confier des « fonctions pédagogiques et d'enseignement ».

Le dernier alinéa est complété par la phrase suivante : *« Ce décret définit également les conditions dans lesquelles les assistants d'éducation mentionnés au deuxième alinéa exercent des fonctions pédagogiques et d'enseignement ou des fonctions d'éducation. »*

Grande braderie
de la formation
des enseignants

